

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES CHARGE DE L'INTEGRATION  
SOUS REGIONALE ET DES GABONAIS DE L'ETRANGER**

---



**PROJET DE DISCOURS**

**de**

**S. E. Mme**

**Mireille Sarah NZENZE**

**Ambassadeur Représentant Permanent**

**A L'OCCASION DE LA**

**74<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME  
DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES  
REFUGIES**

Genève, du 9 au 13 octobre 2023

***Madame la Présidente,  
Monsieur le Haut-Commissaire,  
Excellences Mesdames et Messieurs,***

Permettez-moi d'adresser, à l'entame de mon propos, mes chaleureuses félicitations aux membres du Bureau de cette 74<sup>ème</sup> session pour toutes les dispositions prises en vue de la réussite de cette rencontre annuelle dont l'importance n'est plus à démontrer.

Il me plaît, ensuite, de saluer et de féliciter Madame l'Ambassadeur Kadra AHMED HASSAN, pour la qualité de la présidence de nos travaux.

Je voudrais, en outre, vous adresser les vifs regrets de Son Excellence, Monsieur Régis ONANGA NDIAYE, Ministre des Affaires Etrangères, chargé de l'intégration sous-régionale et des gabonais de l'étranger qui, empêché, n'a pu prendre personnellement part à cette importante rencontre.

Enfin, ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le Congo au nom du Groupe africain.

***Madame la Présidente,***

La présente session se tient à un moment où l'humanité fait face aux nombreux problèmes, aussi difficiles les uns que les autres : crise migratoire, crise humanitaire, conflits meurtriers, terrorisme, changements climatiques et pandémies, avec pour corollaire les déplacements massifs des populations.

Notre mobilisation, aujourd'hui, nous commande de coordonner nos multiples actions et de proposer une réponse concertée face aux nombreux défis qui se posent à la protection internationale au regard de l'ampleur et de la complexification progressive de ces crises.

En effet, tel que rappelé par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés dans son propos introductif, le nombre total de personnes ayant été contraintes de quitter leur foyer n'a jamais été aussi élevé atteignant près de 110 millions de déplacées ou réfugiés.

Mon pays demeure préoccupé par le spectacle désolant d'hommes, de femmes et d'enfants qui fuient leur patrie, leur terre d'origine ou de résidence permanente, risquant chaque jour leur vie à la recherche de la sécurité.

Face à cette situation, qui ne laisse personne insensible, il est plus qu'urgent que nos politiques privilégient des approches plus holistiques des questions de réfugiés se fondant sur l'alerte précoce, la diplomatie préventive, la promotion des droits de l'Homme et le développement économique et social consacré par le pacte mondial sur les réfugiés.

Depuis des décennies, le Gabon, fort de son hospitalité légendaire, a témoigné sa capacité à accorder assistance aux personnes en détresse qui ont sollicité sa protection conformément aux Conventions Internationales et à sa législation nationale. Cet engagement a été réaffirmé par les autorités de Transition qui ont garanti leur volonté à accorder l'asile à toute personne qui en fait la demande.

### **Madame la Présidente,**

Dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions qu'il a ratifiées, notre pays dispose d'un cadre juridique interne et d'un organe en charge de l'accueil et de la gestion des réfugiés ; la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR).

La fermeture du Bureau du HCR au Gabon, intervenue le 30 juin 2023, entraîne inéluctablement une responsabilité plus accrue de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR).

Toutefois, en dépit de cette situation, la CNR continuera à assumer, comme elle l'a toujours fait, les engagements du Gabon vis-à-vis des réfugiés et demandeurs d'asile qui se retrouvent sur son territoire.

C'est une obligation de solidarité qui ne peut être remise en cause d'autant qu'elle vise en permanence, la quête des solutions durables axées sur l'intégration socio-économique, sur les questions de santé (mon pays proscriit toute forme de discrimination entre les nationaux et les réfugiés. Il pourvoit une assurance maladie à tous les réfugiés); et sur les questions d'éducation, à ce titre, les autorités de la Transition ont pris des mesures fortes en annulant le paiement des frais de scolarités de tous les enfants qu'ils soient gabonais, réfugiés ou non.

Pour conclure, **Madame la Présidente**, je ne saurais clore mon propos sans manquer d'exprimer notre soutien au Haut-Commissaire et à son équipe pour tous les efforts qu'ils consentent au quotidien.

Par ailleurs, c'est conscient du caractère indissociable des dimensions sociales, économiques et environnementales, dans la recherche des solutions aux problèmes des personnes ayant besoin de protection, que je formule le vœu que les décisions issues de cette 74<sup>ème</sup> session constituent des plans d'action spécifiques et propices à plus de solidarité et que cela soient des vecteurs d'une architecture de protection efficace.

**Je vous remercie**